

M A I R I E

DE

CORRENÇON-EN-VERCORS

ISÈRE

38250

Téléphone 04 76 95 82 88

Télécopie 04 76 95 85 95

E-mail : mairie@correncon-en-vercors.fr

PROJET DU HAMEAU DES AROLLES – CLOS DE LA BALME

Dans un souci de clarification, d'apaisement et de concertation avec l'ensemble des Corrençonnais (permanents et secondaires), le Maire Thomas GUILLET et l'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaitent rappeler les éléments suivants :

- Le projet du hameau des Arolles est situé sur un terrain privé.
- Ce projet a été inscrit au PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) dès 2015 et a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) dans le cadre du PLUi-h (**h**abitation) approuvé le 31/01/2021 (dossiers accessibles en ligne sur le site de la CCMV) afin d'imposer des règles d'aménagements au promoteur en lien avec les besoins de la commune et dans le respect des contraintes imposées par la réglementation.
- Le porteur de projet a déposé une demande de permis de construire le 28/05/2021. Ce dossier est actuellement soumis à une évaluation environnementale, demandée par la Mission régionale de l'autorité environnementale (Mrae, service décentralisé de l'Etat), et menée par un bureau d'études spécialisé. L'étude est actuellement en cours et le compte-rendu devrait être finalisé pour la fin de l'année 2022.

Le rapport de l'évaluation environnementale, sera mis à disposition du public par voie électronique via le site internet de la commune, afin de recueillir vos avis.

Concernant le rassemblement organisé le 12 août dernier sur la place du village par le collectif « pour un autre projet », le Maire et ses Conseillers Municipaux tiennent à préciser qu'à aucun moment la mairie n'a été sollicitée pour fournir des réponses et éclaircissements par rapport aux questions posées ce jour-là. Le cas échéant, les élu(e)s auraient naturellement été présent(e)s pour rappeler l'ensemble des faits et répondre aux interrogations de leurs administrés.

La mairie souhaite réaffirmer sa volonté de rester vigilante au respect des obligations liées aux procédures mais aussi à l'écoute de l'ensemble de ses administrés. Les élus ne manqueront pas de vous tenir informés de l'avancement du dossier.